

MODIFICATION DE MARCHÉ n°5
au marché de travaux de construction de la piscine du Petit-Bois située sur la commune de
SAINT-JUST SAINT-RAMBERT - Lot n°3 : Gros œuvre

Entre :

Loire Forez agglomération représentée par son Président Monsieur Christophe Bazile, autorisé par délibération en date du 17/12/2024
17 Boulevard de la Préfecture
BP 30211
42605 MONTBRISON Cedex

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260217-20260217_CC_D18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

Publication : 26/02/2026

Et

ENTREPRISE CHAZELLE
7 rue Calixte Plotton
BP 80142
42004 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

Objet : Modification n°5 du marché de travaux de construction de la piscine du Petit-Bois située sur la commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT – Lot n°3 : Gros œuvre – Marché n°LF23/165

Article 1 : Contexte

La présente modification a pour objet d'intégrer une plus-value au marché initial. Elle est passée conformément aux articles R.2194-8 et R2194-9 du code de la commande publique (modification de faible montant), l'intégralité des modifications de marché étant d'une part, inférieure aux seuils européens et d'autre part, également inférieure au taux de 15 % du montant initial du marché.

Article 2 : Modifications introduites par la modification de marché

La présente modification de contrat a pour objet d'intégrer d'un clapet coupe-feu dans la maçonnerie, suite à la demande du contrôleur technique (dépose de plinthe et carrelage en surface, piquage du béton, coffrage, coulage béton par le dessus du clapet), pour un montant total de 2 995,00 €HT.

Le montant du lot n°3 est ainsi modifié comme suit :

	Montant en € HT
Montant initial du marché	2 226 834,72
Montant de la modification de marché n°1	0,00
Montant de la modification de marché n°2	113 070,78
Montant de la modification de marché n°3	16 633,41
Montant de la modification de marché n°4	8 915,24
Montant du marché après modification n°4	2 365 454,15
Montant de la présente modification de marché n°5	2 995,00
Montant du marché après modification n°5	2 368 449,15
Montant total des modifications	141 614,43

Le pourcentage d'augmentation par rapport au marché initial est de 6,36 %.

Article 3 : Autres modifications

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification de marché, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à ST ETIENNE , le 25/02/2026

Fait à Montbrison,

Le titulaire du marché

Pour Loire Forez agglomération